

ELITES PARTISANES ET DEMOCRATISATION AU SENEGAL : POUR UNE LECTURE NEO-MACHIAVELIENNE

Antoine Tine

Université Cheikh Anta Diop,
Dakar - Sénégal

«At the peak of every political system is a relatively small handful of individuals who are far more involved in politics than ordinary citizens. They are the ones who dominate the political processes and make politics and government a full-time career. This small group of leaders is usually referred to as political elite. (...). The political elite is the most influential of this small group of interest and involved citizens» (Wilson, 1996:114).

Quand on relit l'histoire politique récente du Sénégal, il est difficile d'ignorer la préoccupation constante du pouvoir de quadriller l'espace public et d'acquérir la complicité explicite des partis d'opposition. La construction élitiste du politique conduit à ce que Aminata Diaw a appelé une « *démocratie de lettrés* ». Je parlerai, pour ma part, d'une démocratie politicienne détenue par les partis politiques. Tout porte à penser que la démocratie ne concerne véritablement que les citoyens privilégiés - professionnels de la politique, leaders et élus (parlementaires, municipaux) - et qu'elle est déconnectée de la société, instaurant ainsi un divorce profond entre les partis politiques et ceux qu'ils sont censés représenter. D'où le discrédit qui sape le système politique. Les partis politiques, pouvoir et opposition au même titre, sont donc interpellés par l'exigence d'inventer d'autres pratiques face à une population exaspérée par l'absence de perspective sociale.

Il est loisible de constater le caractère éminemment urbain et élitiste des partis politiques sénégalais. Même s'ils revendiquent, pour la plupart, une implantation électorale nationale, ils ne se rappellent bien souvent au souvenir de la majorité des Sénégalais qu'à l'occasion des grandes tournées électorales qui conduisent les responsables dans les villages les plus reculés du pays. Ces partis sont entre les mains d'élites politiques accusées le plus souvent d'être incapables de penser les réalités sociales des classes les plus démunies et de proposer des projets de société adéquats. Au moment des indépendances africaines, les nouvelles élites politiques sont apparues auréolées d'une « mission messianique » de construction nationale ou

de modernisation pour stimuler la croissance économique. L'Etat s'est présenté comme le «démurge du développement ».Trois décennies après, bientôt quatre, le «développement » tant espéré n'a pas eu lieu.

Il me semble nécessaire d'étudier cette problématique des élites dans les processus de démocratisation, non pas tant pour fustiger les classes dirigeantes et conclure à l'impossibilité de la démocratie, mais pour comprendre la stratification des pouvoirs dans la société et comment s'interpénètrent les logiques du « haut » et celles du « bas ». On se contente trop souvent de la généralité qui stipule que dans toute société, il y a toujours une « minorité gouvernante » et une « majorité de gouvernés » ou que l'oligarchie est l'essence même de tous les régimes, pour ne pas dire de toutes les organisations sociales. Du coup, l'extension du suffrage universel, laquelle a donné naissance aux partis politiques, aurait contribué à masquer que le pouvoir reste entre les mains d'une petite minorité qui s'exprime au nom d'une majorité toujours absente et silencieuse. Est-il vrai que la démocratie représentative masque la « *vérité effective des choses* » («verità effetuale» : Machiavel) derrière des simulacres juridiques ? Peut-on dire que sous prétexte de garantir l'égalité de tous devant la loi, la démocratie des partis politiques favorise l'inégalité en permettant la domination d'une aristocratie ? Les élites politiques au Sénégal ont-elles plus de pouvoir que les autres citoyens et régnent-elles sur une population indifférenciée et manipulée ?

Il est facile de faire le procès des élites : « les élites ont trahi », dit-on... On proclame souvent la faillite des partis politiques, qu'on assimile à des cadres élitistes. Il semble que les élites politiques ont souvent brillé par leur propension à confisquer le pouvoir et leur gestion néo-patrimoniale. On les rend responsables du marasme social et économique. Accusées de détourner et de dilapider les ressources publiques, les élites politiques ont mauvaise presse. Beaucoup ont cru que la vague de démocratisation («*third wave of democratization* » pour Samuel Huntington) de la fin des années 80 allait renverser la tendance. Là encore, le multipartisme n'a pas mis fin à la politique des élites. Selon Jean-François Bayart, le multipartisme est « a fig leaf, covering up the continuation and even the exacerbation of the politics of the belly » (Bayart, 1993 :XIII), c'est-à-dire, au fond, un nouveau type de rente politique et économique.

N'y a-t-il pas un problème de légitimité démocratique dès lors que les élites politiques (qu'on trouve pour la plupart dans les partis) gouvernent sans représenter nécessairement la majorité des citoyens ? Il n'est pas aisé de résoudre cette question controversée. Pour certains, les élites politiques, partisans en particulier, sont illégitimes et sont incapables de comprendre les intérêts des segments moins avantagés de la société. Il y a nécessairement un écart («gap») entre l'élite dominante et aristocratique et la masse de la population. Pour d'autres, la démocratie n'est pas

incompatible avec l'élitisme politique. Comme le montre Bernard MANIN, l'idéal de similarité entre gouvernants et gouvernés est illusoire, car l'élection, instrument par excellence de la démocratie représentative moderne, comporte une dimension aristocratique : elle permet la sélection d'élites politiques, c'est-à-dire «la désignation d'individus en quelque façon supérieurs à leurs électeurs » (Manin, 1996 :172). La tenue d'élections régulières et honnêtes permet d'assurer le renouvellement et la pluralisation des élites. Il n'y a pas d'homogénéité au niveau des élites politiques. L'existence de rivalités et de différences entre les élites politiques empêche que le pouvoir politique soit monopolisé par un groupe. « Most democratic regimes (are) characterized not by a single ruling elite but by several competing elites. The pluralist nature of democratic societies means that there are numerous sources of independent power, and the groups and individuals with those fragments of power contend with each other over who will occupy key positions in the political elite and over what policies these elites will implement » (Wilson, 1996:126)

I - LA THEORIE NEO-MACHIAVELIENNE DE LA REPRESENTATION POLITIQUE.

La théorie "néo-machiavélienne" des élites¹ a été élaborée en Occident, en Italie et en Allemagne essentiellement, pour dénoncer les limites et les impossibilités de la démocratie représentative. On était alors dans un contexte de « crise du parlementarisme », se traduisant par la difficulté de voir se concrétiser une réelle participation politique des citoyens aux affaires de la cité et une véritable représentation de leurs intérêts. Selon Eugenio Ripepe, la formulation de la théorie des élites en Italie est la conséquence des rapports inégalitaires de classes (Ripepe, 1971 et 1974 ; Nye, 1977). L'unité de l'Italie a été réalisée en marginalisant ou en excluant les classes moyennes et populaires. On pouvait lire dans les journaux de l'époque : « du point de vue juridique, il y a dans ce pays un régime représentatif ; du point de vue réel, nous sommes dominés par une oligarchie ».

La critique de l'élitisme s'attaque au décalage entre la théorie de la démocratie et la pratique de la représentation politique. L'Italie du XIX^e siècle était l'une des plus jeunes et des plus corrompues des démocraties représentatives de l'époque. Effacés les grands projets du « Risorgimento », il ne restait que la dure réalité de tous les jours, le marasme économique. Le peuple avait le sentiment d'une confiscation de la démocratie par l'élite politique. Le suffrage universel était loin d'être une procédure d'expression de la démocratie citoyenne. Giovanni Busino résume cela en ces termes : « Au lieu d'affermir la croyance en l'instauration de la démocratie, l'extension du suffrage universel accroît au contraire les doutes, les incertitudes et les équivoques. Le pouvoir semble rester dans les mains d'une petite minorité qui s'exprime au nom d'une majorité toujours absente et qui méprise pratiquement ceux qui sont exclus de son

giron. Le régime représentatif masque-t-il donc la réalité effective, à savoir qu'une petite oligarchie dirige le pays ? La réponse est unanimement affirmative. Il est en effet question d'un pays légal et d'un pays réel, du vrai peuple et du peuple non légal, et on commence à rechercher la « vérité effective » derrière les simulacres juridiques, bien que dans le fond tous restent persuadés que les sociétés ont des structures hiérarchiques (...) » (Busino, 1992 : 220).

La critique « néo-machiavélienne » des élites part du postulat qui fait valoir que les hommes sont par nature inégaux et qu'il est par conséquent illusoire de vouloir changer cette réalité. La domination de la minorité sur la majorité est une donnée immuable, intrinsèque à l'ordre social. La démocratie, du moment qu'elle repose sur le principe de majorité, est donc une duperie, une fraude, et dans le meilleur des cas, un mirage. Les théoriciens élitistes affirment la séparation des gouvernants et gouvernés et posent la problématique du fait oligarchique en affirmant l'existence d'une couche particulière de personnes constituant l'élite. Il est utile de faire ici une brève présentation des pensées des principaux représentants de ce courant de l'anti-élitisme démocratique : Vilfredo Pareto, Gaetano Mosca, Robert Michels.

1)- *Vilfredo Pareto (1848-1923)*, économiste et sociologue italien, soutient que l'oligarchie est la clé de voûte de tous les gouvernements (Pareto, 1968a et 1968b). Il organise sa pensée autour de la notion d'*élite* : « La notion principale des termes d'élite est celle de supériorité... En un sens large, j'entends par élite d'une société les gens qui ont à un degré remarquable des qualités d'intelligence, de caractère, d'adresse, de capacité de tout genre » (Pareto, 1968a).

Le facteur le plus déterminant à son avis est le facteur psycho-sociologique, c'est-à-dire les caractéristiques humaines des élites. Certaines qualités et certaines dispositions naturelles sont présentes chez des individus seulement. C'est ce qui crée l'inégalité et fait que les sociétés ne sont pas homogènes mais divisées en groupes et en classes très hétérogènes. Les sociétés se caractérisent par un clivage entre l'élite (l'ensemble des individus les plus capables dans différents domaines) et la masse des moins aptes qui subissent la domination de l'élite².

A l'intérieur des groupes et des classes, il y a une intense circulation horizontale et verticale. La partie du groupe ou de la classe qui triomphe des autres et impose son hégémonie est appelée « élite ». Parmi cette classe « élue », il y a l'élite gouvernementale. Les conflits les plus pertinents ne sont pas comme chez Marx (Lukic, 1964 : 95-108) ceux qui opposent la masse à l'élite - car la masse est inerte -, mais ceux qui déchirent l'élite : les anciennes élites s'accrochent au pouvoir mais d'autres, plus jeunes et dynamiques, veulent y parvenir, avant d'en être chassées à leur tour. Pareto appelle ce processus de lutte politique par lequel l'élite se forme et dégénère, la « *circulation des élites* ». Pareto estime qu'il y a circulation lorsque des

éléments venant de la couche inférieure arrivent à faire partie de la classe de l'élite, en y apportant leurs opinions, leurs caractères, leurs vertus et leurs préjugés. Mais si au contraire ceux-ci changent leur être, les éléments de la circulation sont supprimés. Pour Pareto, il y a circulation quand il y a équilibre³. Dans une société bien équilibrée, les élites anciennes sont remplacées par des élites nouvelles issues des couches inférieures de la population. Il ne s'agit pas là d'un équilibre du statu quo, mais d'un équilibre dynamique dans la transformation, soumis à une sorte d'*anaclase*. Dans son *Traité de sociologie générale*, Pareto écrit : « les aristocraties ne durent pas. Quelles qu'en soient les causes, il est incontestable qu'après un certain temps elles disparaissent. L'histoire est un cimetière d'aristocraties » (Pareto, 1968a).

Notons que ce phénomène que décrit Pareto ne signifie pas la fin de la domination élitiste, mais sa mobilité ou sa loi de constitution et de continuité. Une élite capable est celle qui se rajeunit et se renouvelle continuellement, car c'est sur elle que repose l'essentiel de la vie politique et sociale. Pour Pareto, ce phénomène de remplacement des élites anciennes par de nouvelles est à la base des changements de régimes. Il s'accomplit souvent de manière ralentie et violente. Souvent les élites anciennes monopolisent abusivement le pouvoir et les jeunes élites ne peuvent y accéder. De telles situations de blocage, de déséquilibre aboutissent à une paralysie de l'Etat et engendrent une pression qui entraîne une explosion violente. Ainsi naissent les révolutions... La Révolution française de 1789 est née précisément du blocage de la circulation des élites

Il me semble que la réflexion de Pareto est trop générale. Le problème n'est pas tant l'élite que celui de savoir, comme dit Karl Popper, « comment confier le pouvoir aux meilleurs sans qu'ils en abusent ». Pareto est pessimiste quant à la capacité de la démocratie à résoudre cette question. De plus, la circulation des élites n'est pas le signe d'un changement de régime. L'histoire des sociétés ne saurait être expliquée uniquement par le remplacement continu d'une élite par une autre.

2)- *Gaetano Mosca (1858-1941)*, professeur, député et sénateur italien, impose l'idée de « *classe dirigeante* » (*ruling class*) (Mosca, 1896 et 1939 ; Meisel, 1958, Vecchini, 1968). Il fait remarquer que la doctrine de la souveraineté populaire est une vaste imposture et qu'il y a toujours une séparation entre gouvernants et gouvernés, entre minorité et majorité. La démocratie, pense-t-il, est toujours confisquée par une petite minorité, appelée classe politique ou dominante, qui se sert des principes démocratiques pour donner un sceau de légitimité à ses agissements : « Dans toutes les sociétés, écrit-il, (...) deux classes apparaissent, une classe qui dirige et une classe qui est dirigée. La première classe, toujours la moins nombreuse, remplit toutes les fonctions politiques, monopolise le pouvoir et profite des avantages qu'il procure alors que la deuxième, la plus nombreuse, est dirigée et commandée par la première d'une manière

plus ou moins légale, plus ou moins arbitraire ou violente. » Derrière cette conception se profile une critique de l'illusion d'une démocratie populaire et représentative. Mosca dénonce la « fausseté de la légende parlementaire ». Selon lui, la représentation du peuple n'est pas un transfert de la volonté des électeurs à un certain nombre d'élus. Le pouvoir des électeurs s'arrête quand l'acte électoral est accompli. Il est illusoire de penser que les représentants élus exécutent nécessairement la volonté du peuple.

3)- *Robert Michels (1876-1936)*, de nationalité allemande, professeur à Bâle et à Florence, est le théoricien des tendances oligarchiques au sein des démocraties. Dans son ouvrage, *La sociologie du parti politique dans la démocratie moderne* (1911), il reprend la critique du régime représentatif et tente de l'appliquer aux partis politiques. Il étudie notamment le Parti social-démocrate allemand (SPD) et les partis révolutionnaires de gauche. Michels cherche à démontrer que les partis conservateurs ne sont pas démocratiques et que toute organisation partisane, même celle censée reposer sur une base démocratique, représente une puissance oligarchique (Michels, 1971).

La structure oligarchique étouffe finalement le principe démocratique fondamental, c'est-à-dire la similitude entre gouvernants et gouvernés. En effet, l'organisation « autophagocite » ce qui devrait être l'idéologie et réussit à préserver uniquement l'esprit d'autoconservation. Michels en vient alors à formuler sa « loi d'airain de l'oligarchie » : « Qui dit organisation dit tendance à l'oligarchie ». On peut articuler cette loi générale en trois propositions :

1) Dans chaque organe d'une collectivité né d'une division du travail, surgit, dès qu'il s'est consolidé, un intérêt propre, un intérêt en soi et pour soi : c'est la tendance oligarchique. Dans la mesure où la masse est informée, elle ne peut qu'être dirigée par une oligarchie organisée, un parti politique, un syndicat ou toute autre organisation sociale. La minorité dirigeante ne représente pas les intérêts de la majorité divisée ou des militants. Cela est particulièrement vrai dans les partis politiques : « le parti politique, écrit Michels, en tant que extérieur, mécanisme, machine, ne s'identifie pas nécessairement avec l'ensemble des membres inscrits, et encore moins avec une classe, devenant une fin en soi, se donnant des buts et des intérêts propres, il se sépare peu à peu de la classe qu'il représente » (Michels, 1971 : 294 et ssq)⁴.

2) Certaines strates sociales, qui se différencient selon les fonctions qu'elles accomplissent, tendent à s'unir, donnant ainsi naissance à des organes qui représentent des intérêts particuliers : c'est la déviation par rapport aux buts premiers. Les militants sont évincés par une classe de professionnels.

3) Dans l'organisation, un intérêt particulier devient une fin en soi avec ses buts et ses intérêts propres, de sorte que cette organisation va se séparer téléologiquement de la classe qu'elle représente.

Voilà pourquoi, Michels réduit les partis à des structures organisatrices, la structure organisatrice à un fait minoritaire, la lutte démocratique à un conflit entre oligarchies. C'est dire que le gouvernement par la majorité ou la souveraineté populaire est une mystification. En fait le pouvoir du peuple ou de la masse est accaparé par une élite de professionnels de la politique, autonomes dans leurs décisions et agissant suivant leurs calculs spécifiques. « En fait, derrière l'affirmation de l'existence incontournable d'une élite, se glisse celle de l'autonomie des gouvernants dans une mise en cause de la démocratie représentative et une critique approfondie de la souveraineté populaire » (Ysmal, 1985 : 606).

Les théories élitistes mettent, sans doute, le doigt sur un point aveugle des processus de démocratisation, à savoir le caractère oligarchique du pouvoir politique, c'est-à-dire le fait que le pouvoir politique est exercé, partout et toujours, par une minorité. Le multipartisme ne supprime pas ce phénomène, puisque l'élection y contribue. A cet égard, je souscris à la thèse de Bernard Manin (qui n'est pas un penseur élitiste ou néo-machiavélien) sur « le caractère aristocratique de l'élection » ou la dimension inégalitaire de la méthode électorale : l'élection démocratique est une sélection des meilleurs par leurs électeurs. Au demeurant, les termes d'élection et d'élite ont la même étymologie. Élire, c'est choisir une élite jugée supérieure au regard des qualités que les électeurs estiment politiquement les plus adéquates. Bernard Manin précise aussitôt que l'aristocratie électorale ne préjuge pas de la supériorité de l'individu à tous égards, ni que la véritable excellence politique soit choisie, ni que l'élection aboutisse à la sélection des élites au sens de Pareto, c'est-à-dire les « meilleurs ». Ce concept de supériorité est ici bien particulier : « On ne prétend pas ici que l'élection tend à faire désigner les « véritables » aristoi. Les représentants élus doivent seulement être perçus comme supérieurs, c'est-à-dire présenter un attribut (ou un ensemble d'attributs) qui d'une part est jugé favorablement dans un contexte culturel donné, et que d'autre part les autres citoyens ne possèdent pas ou pas au même degré. » (Manin, 1996 :187)

Si l'intuition théorique de Manin me paraît pertinente, elle reste cependant difficile à établir empiriquement, tant les motivations du vote sont multiples et souvent alambiquées. Pourrait-on dire, par exemple, qu'un vote sanction et un vote de crise obéissent à une volonté de choix dictée par des préférences précises et par des contraintes cognitives clairement établies ? Manin procède de manière logico-déductive (par abstraction) pour établir les effets inégalitaire et aristocratique de l'élection. Même si cette méthode intègre quelques hypothèses empiriques, elle est marquée par l'idéal transcendantal⁵ et ne réussit pas à rendre compte de la duplicité de l'acte électoral.

Le « travail de l'urne », me semble-t-il, est toujours empreint de l'opacité du jeu des pouvoirs entre les partis politiques et de leur lutte pour séduire l'opinion. Cette ambiguïté, qui tient à la nature du politique (entre le « plein » et le « vide ») fait de l'élection une trajectoire ambiguë. On ne peut pas en donner une lecture transparente. La transparence des élections, ne serait-elle pas le rêve d'une ombre? Du moment que l'élection fabrique une élite, serait-elle une déviation du projet démocratique? Au fond, la démocratie est-elle compatible avec une production de l'inégalité et de la domination? La démocratie peut-elle coexister avec une conception élitiste du pouvoir?

Les théoriciens néo-machiavéliens attirent notre attention sur la mystification d'une théorie de la démocratie comme « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La démocratie comme pouvoir de la majorité, de tous ou de la plus grande partie est une illusion. En réalité, la responsabilité politique est entre les mains de minorités. Les autres sont apathiques ou profanes et préfèrent laisser à celles-là les prérogatives. Les partis politiques sont des organisations dirigées par une oligarchie.

II - LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU SENEGAL A L'EPREUVE DE L'ANALYSE NEO-MACHIAVELIENNE.

Mais est-il pertinent de s'interroger sur le processus de démocratisation au Sénégal en s'inspirant de la théorie « néo-machiavélienne » des élites. A première vue, cette problématique est étrangère au Sénégal. Néanmoins, le néo-machiavélisme politique nous permet de comprendre la part importante, voire décisive des élites dans l'institutionnalisation de la démocratie pluraliste. Au Sénégal et sans doute en Afrique, la démocratisation n'est pas née de l'irruption des masses dans le jeu politique, mais elle est d'abord (pas seulement) le résultat des luttes politiques entre élites concurrentes. De ce point de vue, les élections comme institutions de participation populaire ne sont pas les plus déterminantes pour comprendre le processus de démocratisation : « Même s'il peut s'agir de mutations essentielles, le caractère encore récent du phénomène n'a pas permis à ce jour le développement d'une véritable culture publique de la participation démocratique. Aussi convient-il de relativiser le processus électoral comme instrument d'évaluation du processus démocratique. Raisonner en termes exclusifs de taux de participation, de transparence des procédures... masque le phénomène central du processus politique en cours en Afrique, la diversification de la classe dirigeante » (Manin, 1997 : 140).

Il y a pourtant une similitude de situation entre l'histoire politique du Sénégal et l'Italie « élitiste » (de Mosca et de Pareto). En outre, le problème des élites sénégalaises ne se confond pas, à l'instar des élites occidentales, avec celui de l'invention et de l'approfondissement de la démocratie, car elles ne sont pas les seuls

vecteurs du changement social. Le rapport élites partisans / masse de la population ne se pose pas de la même façon que dans les sociétés occidentales. Néanmoins, la différence est davantage de contexte, de forme que de fond.

Partout, il est possible de souligner le caractère oligarchique et artificiel des procédures démocratiques. La circulation et la pluralisation des élites partisans n'ont pas fondamentalement remis en cause la structuration du pouvoir politique. Une telle conclusion cependant est trop catégorique et insatisfaisante. Si d'un point de vue global, la position hégémonique des élites partisans n'a pas beaucoup évolué, il serait excessif de dire que rien n'a changé au Sénégal dans la morphologie sociale des élites, leur rotation au sein du pouvoir et les rapports entre partis politiques (élites) et l'ensemble des individus qui composent la société (masse) (Niane, 1991 :44-57). Il n'y a pas permanence de la classe politique sénégalaise. L'accession d'Abdou Diouf à la magistrature suprême a favorisé un changement, voire un conflit de générations : l'éviction progressive des « barons » et compagnons historiques de Senghor a permis la montée politique de jeunes énarques et de technocrates, managers et / ou ingénieurs. Les vieilles élites, issues souvent de l'Ecole William Ponty, s'étaient illustrées pendant la période coloniale et dans la lutte pour l'indépendance du Sénégal. Les nouvelles élites, formées à L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), dans de grandes écoles européennes ou universités américaines, sont différentes par leur cursus et leur socialisation.

Le récent avènement de l'alternance politique approfondit cette mutation des élites politiques. La démocratie sénégalaise a peiné à expérimenter l'alternance au pouvoir et dans les partis politiques. L'absence d'alternance a été considérée comme le problème majeur de la démocratisation au Sénégal. Pourtant, au plan juridique, les mécanismes susceptibles de permettre le changement - élections répétées, renouvellements des instances de base dans les partis politiques...- existaient. Mais, la fragilisation des forces politiques d'opposition a empêché pendant longtemps l'expression claire et efficace de projets explicites de rupture ou de stratégies alternatives.

Pendant un demi-siècle, la domination de la vie politique sénégalaise par les élites du Parti socialiste, depuis le BDS de Senghor, a été incontestable. Après la crise de 1962, le Sénégal a évolué vers un régime présidentiel, qui s'est radicalisé progressivement vers un présidentielisme. Tous les pouvoirs ont été concentrés entre les mains du président, du gouvernement et du Parti socialiste. L'assemblée nationale est restée pendant longtemps, de 1960 à 1978, une simple chambre d'enregistrement. Avec l'entrée de députés de l'opposition, elle est devenue une arène politique, mais son pouvoir de contrôle du gouvernement et d'initiative en matière législative est demeurée faible, presque insignifiante. Le pouvoir judiciaire, d'apparence libre, a été

aussi soumis à l'exécutif et a rarement contredit le gouvernement quand il a été saisi de problèmes constitutionnels ou lors de procès politiques. L'affaire Mamadou Dia et les fréquents emprisonnements des opposants politiques en témoignent.

Et le pays est apparu relativement fermé à l'alternance et bloqué par un « système du parti hégémonique » et par un « corporatisme d'Etat ». L'essor démocratique a été comme paralysé par ce système centralisateur. De ce point de vue, le PS sénégalais ressemble beaucoup au PRI (Parti Révolutionnaire Institutionnel) mexicain, qui est resté pendant 70 ans au pouvoir, plus longtemps donc que le PS. Ce parti, profondément centralisé et institutionnalisé, était largement implanté au sein de la société et a empêché « l'émergence de partis alternatifs reconnus » (Levy, 1993 : 229). Au total, le PRI a installé au Mexique « un gouvernement civil stable sans démocratie ». « La réalité structurelle du gouvernement civil - mais non démocratique - du Mexique est le résultat d'une centralisation extrême. Le régime présidentiel mexicain n'a laissé qu'une place limitée au judiciaire, au corps législatif, ainsi qu'aux pouvoirs locaux (...). Malgré certaines restrictions toujours présentes, il y a eu manifestement plus de libéralisme en ce qui concerne l'état de droit, la liberté des médias et autres franchises. Mais le système des partis a été longtemps caractérisé par l'hégémonie du PRI et son incorporation au régime » (Levy, 1993 : 247).

Le PS a aussi réussi à verrouiller, à bloquer l'accès au pouvoir et à faire désespérer de la possibilité de changement. Mais, si le PRI n'a pas eu de passé démocratique, l'Etat-PS par contre a été un espace de relative démocratie, pouvant se réclamer d'une tradition de pluralisme politique, c'est-à-dire de compétition et d'expression des différences.

Le régime sénégalais a été présenté comme une « semi-démocratie » (Coulon) ou une « quasi-démocratie » (Vilallon), offrant un mélange de pluralisme et d'autoritarisme. L'installation de structures pluralistes n'a pas réduit à néant la persistance de dynamiques hégémoniques. Le Sénégal n'était-il pas une « démocratie sans démocrates » ? La stabilité politique dont il a joui, pendant toute cette période ambiguë, était loin d'être le signe d'une démocratie consolidée. Celle-ci a été rendu possible, en grande partie, par un Etat structuré et fort, qui a su centraliser le pouvoir, s'assurer le contrôle des organisations de masse et maintenir un gouvernement civil. Le système des partis a été caractérisé par l'hégémonie du P.S, sa confusion avec l'Etat et sa tendance centralisatrice.

L'alternance permet la circulation des élites au pouvoir par la voie des urnes et accroît le pluralisme démocratique : «La rotation des équipes dirigeantes est la sève nourricière de la démocratie»⁶. Mais, la rotation à la tête de l'Etat n'est pas décisive pour créer une *alternance alternative*, porteuse de rupture épistémologique et

paradigmatique dans la manière de concevoir le pouvoir politique et de gérer la société. *L'alternance rotative* peut n'être qu'une révolution passive de palais, qu'un «rechapage paradémocratique du "transformisme"», selon la belle expression de Jean François Bayart. Les transitologues considèrent qu'une telle alternance au pouvoir est une étape nécessaire, mais non suffisante, d'une démocratie consolidée. Si l'alternance n'est pas une finalité intrinsèque de la démocratie, elle en est un facteur d'approfondissement et une étape en vue de son accomplissement. «Le multipartisme ne fait progresser la démocratie que s'il exprime en même temps un véritable pluralisme politique ; si les partis en présence sont porteurs de *projets de sociétés* clairs, cohérents et suffisamment différents les uns des autres pour offrir à la nations de véritables alternatives, de véritables choix. Car alors seulement pourra s'accomplir la fonction essentielle de la démocratie qui est de *garantir l'alternance au pouvoir des projets de société* par le libre choix de la nation tel qu'il résulte du suffrage universel dont le verdict s'impose de manière absolue à toute la classe politique» (Nzouankeu, 199 : 16).

Néanmoins, il convient de ne pas faire une fixation sur l'alternance ou de ne pas la fétichiser. Il existe des démocraties pluralistes qui ne connaissent pas l'alternance, mais seulement des majorités fragiles à géométrie variable. On peut citer dans ce cas de figure l'Italie contemporaine jusqu'en 1994, la III^e et la IV^e République en France. De plus, l'alternance au pouvoir n'est ni une panacée ni le signe évident d'une réelle alternative, c'est-à-dire de différences décisives entre les projets de société de la majorité et de l'opposition. La simple rotation des équipes dirigeantes restreint la signification démocratique de l'alternance politique (Quermone, 1988). L'alternance ne garantit pas à elle seule un nouvel ordre démocratique. « De fait il ne s'agit là que d'une étape délicate nécessaire mais non suffisante pour la création d'un nouvel ordre « polyarchique ». L'étape suivante est celle de la mutation de la culture politique par l'intériorisation de l'univers symbolique de la démocratie, qui rendra possible dans un climat dédramatisé l'alternance, expression même du pluralisme vrai, et la démocratisation des appareils d'Etat. En effet, l'unique garant du *régime* pluraliste se trouve dans la conversion démocratique du *système* politique, de ses valeurs et de ses comportements. Plus qu'ailleurs pour ce type de trajectoire la formule *Quid leges sine moribus* s'impose. Car il ne suffit pas de changer de régime, encore faut-il l'enraciner dans les profondeurs du *système* qui le justifie et le pérennise » (Rouquie, 1985 :630).

Elle ne saurait être considérée comme le baromètre unique de la consolidation démocratique, car l'alternance fait partie du jeu démocratique. L'on aurait tort de l'hypostasier et de concevoir qu'un pays qui ne connaîtrait pas encore l'alternance ne serait qu'une démocratie de façade ou au mieux une démocratie toujours en transition. L'alternance est un moment critique de changement certes, mais elle ne préfigure

nullement d'une routinisation de la démocratie. Il faut donc savoir raison garder, être prudent et prendre l'alternance comme l'annonce d'une mutation, mettant en crise un état ancien et augurant une nouvelle ère démocratique. Mais, il faut attendre qu'elle produise des fruits mûrs et que s'institutionnalise une expérience qui créditerait l'idée que désormais la démocratie est, comme le pense Juan Linz, « l'unique jeu » (« the only game »). Certes, l'alternance a été un événement démocratique majeur dans la démocratie sénégalaise. Mais, il convient de se garder de tout enthousiasme médiatique et de l'exultation lyrique, qui se focalise sur le précipité événementiel et ne se préoccupe pas d'analyser les ambiguïtés du phénomène. L'enthousiasme de l'instant ne se cale pas sur le temps long et les « chemins buissonniers » (Hibou, 1996) d'une transition démocratique. Il se presse d'oublier les transformations lentes ou d'ignorer, pour utiliser le vocabulaire géologique, « la sédimentation des strates historiques » (Banégas, 1998 :11) composant l'architecture de la démocratie. Le bouleversement qui s'est produit n'a pas mis fin ipso facto aux équivoques du processus de démocratisation, car paradoxalement les mutations en cours s'opèrent dans le creuset d'une « gouvernementalité du ventre » et d'assimilation réciproque des élites, impliquant des tactiques « mercenaires » de transhumance politique⁷. L'alternance n'est pas nécessairement la rupture des équilibres antérieurs de la révolution passive.

Les transformations de l'espace public et l'émergence d'une citoyenneté active laissent entrevoir un possible ancrage du pluralisme démocratique. La rupture produite dans la structure du « bloc hégémonique » au pouvoir a libéré de nouvelles énergies et permis à de nouveaux acteurs - les jeunes, les femmes, entre autres - de se déployer sur la scène politique et de (re) négocier des alliances sociales. Ces changements témoignent d'une acceptation des règles de la civilité démocratique et du pluralisme, entraînant une complexification du champ politique et l'essor de nouvelles représentations du pouvoir légitime. Ce que montre Richard Banégas, en analysant le cas béninois est valable en ce qui concerne le Sénégal : « (...) la formation d'un espace public pluraliste a donné lieu à une situation complexe, faite d'une accumulation d'instances de pouvoir et de compromis plus ou moins stables entre anciennes et nouvelles élites, et (...) la consolidation du « Nouveau démocratique » s'est opérée par une subtile redéfinition des rapports collusifs et des lignes de chevauchement entre ces strates sédimentées » (Banégas, 1998 :3) .

L'alternance au pouvoir peut être comprise comme un signe de « maturité politique », d'enracinement du pluralisme et un indice significatif d'acceptation de « l'incertitude institutionnalisée » des règles du jeu démocratique. On peut penser que les partis politiques sénégalais acceptent dorénavant les procédures démocratiques comme « l'unique règle de jeu » pour conquérir le pouvoir, de façon non violente. On

peut considérer, sur la base de ce critère « linzien », que le Sénégal est engagé sur la voie de la « consolidation démocratique », mais cette évolution est fragile et paradoxale. Il convient de se garder de tout enthousiasme et de l'illusion téléologique de « l'histoire naturelle » (M. Dobry) qui néglige la réversibilité des processus de transition. Toutefois, la réalisation d'une alternance ne saurait être considérée comme l'*ultima ratio* d'une transition démocratique ou la dernière illustration d'un lent processus d'apprentissage démocratique. Une alternance ne solde pas tous les comptes de la démocratie pluraliste, qui est, au-delà des procédures minimales d'institutionnalisation de la liberté et de l'égalité, une épreuve permanente et un horizon politique, social et économique, bref une économie morale du pouvoir légitime jamais réalisée.

De plus une alternance annonce la possibilité d'autres alternances, sinon le processus de consolidation démocratique échoue. Une alternance véritablement démocratique ne devient durable que si elle favorise le renforcement d'une presse libre, d'associations volontaires, la constitution de partis d'opposition viables et l'enracinement social de la citoyenneté. Elle doit, en somme, s'enraciner dans une « matrice des libertés civiques » (matrix of civil liberties) (Bratton et Van De Walle, 1997 :13), permettant aux citoyens de contrôler le système politique, de choisir et de renvoyer les leaders (to choose and remove leaders). Sans ces deux exigences, l'alternance n'est, selon l'expression de Guy Hermet qu'un « impur bienfait de la connivence » (et de la ruse) (Hermet, 1990 :283) et un résultat électoraliste fallacieux (« fallacy electoralism »).

Ne perdons pas de vue que l'alternance peut, a contrario, signifier l'instabilité chronique du pouvoir politique, si elle intervient constamment après chaque élection comme pour « remettre les compteurs à zéro ». Une telle manière ne s'inscrit pas dans une perspective de socialisation démocratique ni de changement en profondeur des mentalités politiques, mais consiste, comme dans un jeu de quilles, à une simple « rotation » temporaire et à une succession aléatoire des élites dirigeantes.

L'alternance, la vraie, intensifie la vertu démocratique de la compétition et du changement. L'alternance appelle l'alternance, non pas automatiquement mais en rend le principe de possibilité constitutif de la démocratie pluraliste. La réalité de l'alternance ne réduit-elle pas l'arrogance et l'impunité des élites partisans et ne réconcilie-t-elle pas la politique avec la modestie ? Elle produit chez les élites, selon Bernard Manin, la crainte de la délibération des citoyens et la capacité d'anticiper le jour où le public rendra son jugement. Dans une démocratie représentative, l'absence de mandats impératifs et de promesses électorales contraignantes donne aux élus une marge d'indépendance vis-à-vis de leurs électeurs. Mais, quand les dirigeants politiques savent qu'ils peuvent être sanctionnés et renvoyés par les électeurs, alors ils deviennent plus attentifs aux demandes sociales et plus prudents dans leurs actions et

décisions. « Les représentants modernes savent qu'ils risquent leur place le jour où le peuple portera son verdict sur leurs actions passées. Il est du coup raisonnable, pour eux, d'agir dès maintenant en essayant d'anticiper ce qui se passera au jour du jugement. Dans le système représentatif, la volonté prospective des électeurs n'est qu'un vœu, mais quand ceux-ci ne sont pas satisfaits de la politique menée par les gouvernants, leur jugement rétrospectif a la valeur d'un ordre. A chaque élection, les électeurs se déterminent sans doute en fonction de leurs souhaits pour le futur et de leur appréciation du passé » (Manin, 1996 :307) .

La consolidation de la démocratie dépend en grande partie de l'enracinement citoyen du pluralisme politique, de la « vulgarisation » des vertus civiques et de l'inscription des élites partisans dans les lieux et temporalités de la démocratie électorale⁸, c'est-à-dire l'acceptation de la conquête du pouvoir par la voie des urnes. Ceci exige que les acteurs politiques se placent dans un « horizon d'attente » (R. Kosseleck) de l'alternance au pouvoir et se soumettent à « l'incertitude institutionnalisée » (A. Przeworski) de la démocratie pluraliste. A vrai dire, le pluralisme démocratique est un temps d'épreuve et de patience. Et les signes de la consolidation démocratique ne sont pas irréversibles. Une démocratie achevée n'existe pas. Il y a toujours un écart entre l'idéal démocratique et la pratique politique. La démocratie doit être conçue comme un horizon, un processus et un ensemble de procédures provisoires, fragiles permettant de limiter l'arbitraire, les abus de pouvoir et de garantir l'exercice du pluralisme. Il est toujours possible que des acteurs politiques utilisent des tactiques de régression autoritaire pour accéder ou se maintenir au pouvoir.

Conclusion

Le concept d'« élite » est si opaque et ambigu, voire contradictoire, que la théorie des élites repose sur des bases historiques et sociales fragiles. La théorie est tellement générale qu'elle ne rend pas compte de la complexité des rapports de pouvoir dans la société. Elle fonctionne comme une théorie « infalsifiable », au sens poppérien (Popper, 1973 : 29-30 ; Passeron, 1991), capable de justifier toutes les situations de domination, en les réduisant au modèle oligarchique. C'est que la théorie des élites repose sur une philosophie politique rudimentaire, selon laquelle le pouvoir politique est l'œuvre des élites ou des minorités actives et que les masses sont toujours vouées à subir l'hégémonie. On oublie ici d'expliquer la pluralité des rapports de pouvoirs et les techniques à travers lesquelles elles se manifestent, notamment les manières par lesquelles le pouvoir des élites est produite par l'action des masses « selon une dialectique complexe entre une société civile divisée et les diverses instances de la vie sociale institutionnalisée » (Busino, 1992 :229).

La solidité épistémologique de la théorie des élites est sujette à caution. Les différentes versions de la théorie élitiste ont connu diverses utilisations idéologiques servant à critiquer la démocratie représentative pour justifier l'ordre bourgeois ou conforter des doctrines politiques conservatrices. Par ailleurs, l'anti-élitisme démocratique part d'un postulat inadmissible, à savoir que la démocratie est une communauté d'égaux, impliquant une similarité entre gouvernants et gouvernés. Cela est un mythe.

Il convient, par ailleurs, de mener l'analyse des mutations démocratiques avec prudence et circonspection, en étant conscient que la circulation des élites partisans, par le jeu notamment de l'alternance au pouvoir, ne signifie pas un véritable enracinement du pluralisme démocratique. L'alternance est un signe de démocratie, elle n'en est pas une preuve irréfutable. Il convient aussi d'être prudent dans l'analyse des mutations politiques qui se dessinent au Sénégal à l'occasion de l'alternance pacifique du 19 mars 2000. La consolidation du processus démocratique ainsi inaugurée n'est pas une « fin de l'histoire » (Fukuyama), un épuisement de la tentation autoritaire et de la rente patrimoniale.

NOTES

1. « L'école des « Machiavéliens » désigne tout un courant sociologique italien qui, à la suite de Machiavel, au début de ce siècle, s'est principalement intéressé à l'appropriation permanente et éternelle du pouvoir par une élite : Vilfredo Pareto, Gaetano Mosca, Roberto Michels, représentent bien ce courant, devenu dominant, ultérieurement prolongé par Wright Mills, Raymond Aron, Pierre Birnbaum, Roger - Gérard Schwartzberg : Cf. Claude Leclercq, *Sociologie politique*.- Paris, Eyrolles, 1994, p. 53 et sqq (Chapitre 5 : « Les Machiavéliens et le pouvoir des élites : les classes dirigeantes »). Voir : James Burnham, *Les Machiavéliens, défenseurs de la liberté*, trad. française, Paris, Calmann- Lévy, 1949 ; Giovanni Busino, *Elites et bureaucratie. Une analyse critique des théories contemporaines*, Genève, Droz, 1988 ; du même auteur : *Elite (s) et élitisme*, Paris, P.U.F. (coll. « que sais-je »), 1992 ; *La sociologie sens dessus dessous*, Genève, Droz, 1992 ; Norberto Bobbio, *Le teorie delle forme di governo nella storia del pensiero politico*, Torino, Giappicelli, 1976.
2. Pareto se rattache ainsi à la tradition machiavélienne, qui considère que les masses sont manipulées par des élites dirigeantes qui utilisent, la force (lions) ou la ruse (renards) : cf. *Le Prince* de Machiavel, livre IX. Sur la filiation de Pareto au machiavélisme politique, voir : Raymond Aron, *Machiavel et les tyrannies modernes*, Paris, Ed. de Fallois, 1993, pp. 84-105 (« La comparaison de Machiavel et de Pareto »), pp. 107-117 (« Pareto et le machiavélisme du XX^e siècle »).
3. Voir : Julien Freund, *Pareto : la théorie de l'équilibre*, Paris, Seghers, 1975. Voir du même auteur : *D'Auguste Comte à Max Weber*, Paris, Economica, 1992, chap. IX : « Vilfredo Pareto et le pouvoir » et chap. X : « Méthodologie et épistémologie comparées d'Emile Durkheim, Vilfredo Pareto et Max Weber ».

4. Michels s'inspire ici d'un autre « pourfendeur » de la machine partisane (organisation des partis politiques), notamment du « parti omnibus », dans les démocraties modernes : Mosei Ostrogorski, *La démocratie et les partis politiques*, Calmann - Lévy, 1903 ; réédité par les par éditions du Seuil en 1979 (Présentation de Pierre Rosanvallon) et par les éditions Fayard en 1903 (Préface Pierre Avril).
5. Manin se défend, avec raison, de mener sa déduction de manière transcendantale, c'est-à-dire en partant de catégories a priori, comme le philosophe Emmanuel Kant. Une telle démarche serait impossible étant donné l'expérience subjective, diverse et réversible de l'acte d'élire. Cependant, l'idéal transcendantal est présent dans le raisonnement et est subtilement réaménagé dans une sorte de kantisme hétérodoxe, un « kantisme à visage humain », selon l'expression de Michaël Sandel qualifiant la démarche du philosophe américain Rawls (*Théorie de la Justice*, Paris, Seuil, 1987). Tout en se préoccupant de fonder son étude sur des faits d'expérience, Bernard Manin veut faire, selon ses dires, « une analyse pure du mécanisme électif » (B. Manin, *Principes...*, *op. cit.*, p. 174).
6. Abdou Latif Coulibaly, *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie*, *op.cit.*, p. 248.
7. Sur cette pratique, voir le dossier, « La démocratie, otage de la tanshumance politique », réalisé par Sud Quotidien, n°2221 du mercredi 30 août 2000, pp. 1-5.
8. Sur cette problématique des horizons temporels de la démocratie, voir : Juan José Linz, « Il fattore tempo nei mutamenti di regime », in *Teoria politica*, 2, (1), 1986, pp. 3-47 ; Norbert Lechner, *Los patios interiores de la democracia*, Santiago de Chile, Flasco, 1988 ; Adam Przeworski, *Democracy and the market*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991. Pour une revue critique de la littérature sur ce sujet, voir : Javier Santiso, « A la recherche des temporalités de la démocratisation », in *Revue Française de Science Politique*, 44 (6), 1994, pp. 1079-1085 ; « Les horloges et les nuages : temps et contretemps des démocratisations », in *Hermès*, n° 19, 196, pp. 165-182.

BIBLIOGRAPHIE

- ? Aron, Raymond, (1993), *Machiavel et les tyrannies modernes*, Paris, Ed. de Fallois
- ? Banegas, Richard, (1998), « La démocratie à “pas de caméléon”. Transformations de l'espace public et consolidation démocratique au Bénin ». *Papier présenté pour la 9ème Assemblée générale du CODESRIA*, Dakar 14-18 décembre
- ? Bayart, Jean-François, (1993), *The State in Africa : the politics of the belly*, London and New York, Longman
- ? Bobbio, Norberto, (1976), *Le teorie delle forme di governo nella storia del pensiero politico*, Torino, Giappicelli
- ? Bourmaud, Daniel, (1997), *La politique en Afrique noire*, Paris, Montchrestien
- ? Bratton, Michael et Van De Walle, Nicholas, (1997), *Democratic experiments in Africa. Regimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press
- ? Burnham, James, (1949), *Les Machiavéliens, défenseurs de la liberté*, trad. française, Paris, Calmann- Lévy
- ? Busino, Giovanni, (1992), *La sociologie sens dessus dessous*, Genève, Droz

- ? Busino, Giovanni, (1988), *Elites et bureaucratie. Une analyse critique des théories contemporaines*, Genève, Droz,
- ? Busino, Giovanni, *Elite (s) et élitisme*, (1992), Paris, P.U.F. (coll. « que sais-je »)
- ? Freund, Julien, (1975), *Pareto : la théorie de l'équilibre*, Paris, Seghers
- ? Freund, Julien, (1992), *D'Auguste Comte à Max Weber*, Paris, Economica
- ? Hermet, Guy, (1990), « La démocratisation à l'amiable : de l'Espagne à la Pologne », in *Commentaire*, 13 (50)
- ? Hibou, Béatrice, (1996), *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris : Karthala,
- ? Lechner, Norbert , (1988), *Los patios interiores de la democracia*, Santiago de Chile, Flasco
- ? Leclercq, Claude, (1994), *Sociologie politique*, Paris, Eyrolles
- ? Levy, D. C., « Le Mexique : le maintien du gouvernement civil sans la démocratie », in L. Diamond, J. J. Linz, S. M. Lipset, *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie*
- ? Linz, Juan José, (1986), « Il fattore tempo nei mutamenti di regime », in *Teoria politica*, 2, (1), pp. 3-47
- ? Lukic, R.D., (1964), « La théorie de l'élite chez Pareto et Marx », *Cahiers Vilfredo Pareto*, n°4, pp. 95-108
- ? Manin, Bernard, (1996), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Champs/Flammarion
- ? Meisel, J.H., (1958), *The Myth of the ruling class : Gaetano Mosca and the elite*, Ann Arbor, University of Michigan Press
- ? Michels, Robert, (1971), *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion
- ? Mosca, Gaetano, (1896), *Elementi di scienza politica*, Roma, Bocca
- ? Niane, Boubacar, (1991), « Des énarques aux managers. Notes sur les mécanismes de promotion au Sénégal », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 86-87, pp. 44-57
- ? Nye, A. R., (1977), *The anti-democratic sources of elite theory : Pareto, Mosca, Michels*, London, Sage Publications
- ? Ostrogorski, Mosei, (1903) *La démocratie et les partis politiques*, Calmann - Lévy, 1903
- ? Pareto, Vilfredo, (1968), *The Rise and Fall of the elites : an application of theoretical sociology*, Totowa, N.J., Bedminster Press
- ? Pareto, Vilfredo, (1968), *Traité de sociologie générale*, Paris, Droz
- ? Passeron, Jean- Claude, (1991), *Le raisonnement sociologique : l'espace non poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan
- ? Popper, Karl, (1973), *La logique de la découverte scientifique*, trad. de N. Thyssen-Rutten et P. Devaux, Paris, Payot
- ? Przeworski **Erreur ! Signet non défini.**, Adam, (1991), *Democracy and the market*, Cambridge, Cambridge University Press
- ? Putnam, Robert, (1976), *The Comparative Study of Elites*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall
- ? Quermonne, Jean-Louis, (1988), *L'Alternance au pouvoir*, Paris, P.U.F

- ? Rawls, John, (1987), *Théorie de la Justice*, Paris, Seuil
- ? Ripepe, Eugenio, (1971), *Le origine della teoria della classe politica*, Milano, Giuffrè
- ? Ripepe, Eugenio, (1974), *Gli elitisti italiani*, Pisa, Pacini
- ? Rouquie, Alain, (1985), « Changement politique et transformation des régimes », in Grawitz, Madeleine et Leca, Jean (dirs), *Traité de science politique*, vol. 2, Paris, P.U.F
- ? Santiso, Javier, (1994), « A la recherche des temporalités de la démocratisation », in *Revue Française de Science Politique*, 44 (6), pp. 1079-1085
- ? Santiso, Javier, (1996), « Les horloges et les nuages : temps et contretemps des démocratisations », in *Hermès*, n° 19, pp. 165-182
- ? Sud Quotidien, (2000), « La démocratie, otage de la tanshumance politique », n°2221 du mercredi 30 août, pp. 1-5
- ? Vecchini, F., (1968), *La pensée politique de Gaetano Mosca et ses différentes adaptations au cours du X^e siècle en Italie*, Paris, Cujas
- ? Wilson, Frank L., (1996), *Concepts and Issues in Comparative Politics. An Introduction to Comparative Analysis*, Prentice Hall, New Jersey
- ? Ysmal, Colette, (1985), « Elites et leaders », in Grawitz, Madeleine et Leca, Jean (dirs), *Traité de science politique*, vol. 3, Paris, P.U.F.